



## **Règlement intérieur Ecole de Rugby Rc Haute-Broye.**

Le règlement complète, en ce qui concerne les activités propres de l'école de rugby, le règlement du RC Haute Broye, dont les dispositions s'appliquent à tous les membres de l'École de rugby.

L'École de Rugby fait partie intégrante du RC Haute-Broye.

L'École de Rugby est ouverte à tous les enfants dès 6 ans.

Un enfant peut participer à 2 entraînements dits « découverte » avant une inscription pour la saison.

La cotisation annuelle est de fr. 150.- pour le premier enfant inscrit et de Fr. 100.- pour chacun des suivants. Pour les joueurs/euses nous rejoignant entre avril et juin, une cotisation spéciale de Fr. 100.- sera octroyée. L'inscription est reconduite tacitement d'année scolaire en année scolaire sauf démission envoyée par écrit avant le 15 septembre de l'année scolaire courante.

Les retards ou non paiements de la cotisation mettent l'École en grosses difficultés financières car elles représentent 80% du budget de fonctionnement de l'École. L'École accorde toutefois des modalités de paiements à ceux qui en feront demande auprès du Trésorier de l'École.

Le comité de l'école de rugby définit en début de saison un planning de fonctionnement et un calendrier des tournois, matchs et autres.

L'École de Rugby comprend 6 catégories : moins de 8 ans (M 8), moins de 10 ans (M 10), moins de 12 ans (M 12), moins de 14 ans (M 14), moins de 16 ans (M 16), moins de 18 ans (M 18). Elle fonctionne en tenant compte des rythmes scolaires et participe aux compétitions, tournoi organisés ou autorisés par la Fédération Suisse de Rugby.

L'École de Rugby ou le RC Haute-Broye ne peuvent pas être tenus responsables en cas d'accident d'un joueur/euse dans le cadre de son activité sportive au sein de l'École. Néanmoins, l'encadrement (éducateurs, responsable de l'École) se doit d'appliquer des règles strictes de sécurité durant les entraînements, matchs, tournois.

Les parents doivent prendre toute mesure de couverture des risques de leurs enfants durant ces périodes. (protège-dents, assurance accident, etc...)

Les éducateurs sont assignés à la surveillance des enfants uniquement pendant la durée des entraînements, matchs, tournois.

Le planning des horaires d'entraînement est fixé en début de saison. Il est actuellement le suivant : Pour toutes les catégories, rdv tous les jeudis dès 17h10, accueil à 17h20, fin de l'entraînement 19h00.

Cours supplémentaires pour les M16 – M18 : mardi de 19.00 à 20.30 à Palézieux avec les seniors,

lors des entraînements communs avec l'Entente des Alpes.

Il n'y a pas d'entraînement durant les vacances scolaires vaudoises. Toute modification sera portée à la connaissance des parents.

Pour les déplacements et compétitions, un calendrier est établi et porté à la connaissance des parents par le secrétariat de l'École.

Les numéros de téléphones des éducateurs et responsables de l'École seront distribués en début de saison.

L'École de Rugby inscrit auprès de la Fédération Suisse de Rugby tous les enfants qui ont fourni un dossier complet.

L'École de Rugby organise le transport des différentes catégories vers les lieux de rencontre des tournois, soit avec un moyen de transport collectif, soit avec la participation indispensable des parents des joueurs/euses. Ceux-ci doivent se tenir informés des horaires. Les parents autorisent la participation de leur enfant à toutes les activités ou déplacements de l'École de Rugby et certifient qu'il est bien couvert par une assurance Responsabilité Civil concernant les risques qu'il pourrait occasionner à des tiers à ces occasions. Lors de déplacements nécessitant la participation des parents, un défraiement décidé par le comité de l'ER sera proposé à ceux-ci.

Lors des matchs ou entraînements, tous dégâts, vols ou dégradations volontaires de matériels sont à la charge des parents de l'enfant responsable des susdits dégâts.

Le Responsable de l'École est l'interlocuteur privilégié des parents pour dialoguer sur tous les sujets qui les préoccupent, excepté sur les sujets technico-sportifs, de la seule responsabilité des éducateurs. Le Coach JS sera présent en tant que médiateur en cas de litige entre un éducateur, un parent ou un joueur/euse.

En cas d'absence d'un enfant à une activité de l'École de Rugby, le Responsable de l'École doit être prévenu par les parents ou par le joueur/euse. Un cahier de présence est tenu à jour par équipe pour les entraînements, matchs, tournois et sorties.

Une Charte de l'École de Rugby est instaurée entre les enfants, les parents, les éducateurs et les administratifs. Elle doit être appliquée et respectée par toutes les parties.

L'inscription à l'École de Rugby implique l'acceptation par les familles du présent règlement intérieur.

Le présent document est approuvé par le comité de l'école de rugby du RC Haute-Broye, les éducateurs en poste en date du 26.09.2013. S. Albertoni

Les Taurillons, RC Haute-Broye, Sylvie Albertoni, taurillons@rchautebroye.ch, 076/472 98 83